

COMMUNAUTE URBAINE
« MARSEILLE PROVENCE METROPOLE »

Bureau et Conseil de Communauté
Séance du 30 Mars 2006
Ordre du Jour

BUREAU

- **Aménagement du littoral, 4^{ème} tranche, La Ciotat : lancement d'un appel d'offre – Approbation du dossier de consultation des entreprises**

- **Aménagement du littoral, 4^{ème} tranche, La Ciotat – Approbation de l'avenant N°1**

Il s'agit d'arrêter le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre (attribuée le 10/10/05 à Serge FONT & Didier ROCHE / Atelier TESE / SP2I / Atelier des Architectes NOEL et Associés) d'un montant de 75.240 € HT.

- **Aménagement au droit du Collège des Matagots entre la RD 40 et RD 3, La Ciotat – Approbation d'une convention de fond de concours entre le Conseil Général, Marseille Provence Métropole et la Ville de La Ciotat**

Conseil Général	: 343.000 € HT
MPM	: 90.000 € HT
Ville La Ciotat	: 43.000 € HT

- **Propreté de la voirie et collecte des résidus urbains sur le territoire de la Commune de La Ciotat – Lancement d'un appel d'offre et approbation du DCE**

Le marché à prix forfaitaire sera d'une durée de 4 ans.

- **Plateforme de maintenance et de réparation de grands yachts de La Ciotat – Travaux d'aménagement de desserte et d'équipement de la plateforme – Approbation de l'avenant N°1 de la convention entre MPM et la SEMIDEP**

.../...

- **Création d'une Zone d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire à vocation d'activités économiques sur le secteur Est de la Communauté Urbaine – ATHELIA V – Commune de La Ciotat.**

Reconnaissance de l'intérêt communautaire de l'opération – Délimitation du périmètre d'études et de sursis à statuer – Organisation de la concertation préalable et engagement des études.

- **Aménagement d'un pôle d'activités économiques d'intérêt communautaire à l'Est du territoire de la Communauté Urbaine – ATHELIA V – Commune de La Ciotat – Augmentation de l'Autorisation de Programme pluriannuelle N° 2005/205 pour réaliser des études de 100.000 € la portant à 199.300 €.**

CONSEIL

- **Remboursement à la Commune de La Ciotat de la Taxe de Séjour de l'exercice 2005 encaissée par la régie comptable communautaire du Port de La Ciotat**

Un montant de 546,50 € sera versé par mandat administratif.

- **Travaux sur les ouvrages d'eau potable – Opérations pluriannuelles 2002-2007 – Augmentation des Autorisations de Programme**

La Ville de La Ciotat bénéficie de 205.000 € incluant une augmentation de l'Autorisation de Programme de 90.000 €.

- **Exploitation du réseau La Ciotat / Ceyreste par la Société CIOTABUS jusqu'au 30 Juillet 2006 – Approbation d'un avenant de prolongation**

La procédure de délégation de service public destinée à succéder à la convention actuelle ayant pris un certain retard, il est proposé de prolonger pour 4 mois afin d'assurer la continuité du service public.

- **Aménagement du littoral, 4^{ème} tranche, La Ciotat – Augmentation d'une Autorisation de Programme Complémentaire**

Il s'agit d'effectuer une Autorisation de Programme Complémentaire de 500.000 € portant ainsi la nouvelle A.P. à 1.500.000 €.

➤ **Site des Calanques – Approbation d’une Autorisation de Programme**

Il s’agit de créer une Autorisation de Programme de 1,340 M€ afin de procéder aux travaux de démolition des bâtiments situés sur le site des calanques.

En outre,

- Approbation du budget 2006 :

Fonctionnement	:	778.668.494 €
Investissement	:	432.978.301 €

- Vote de la Taxe Professionnelle Unique (T.P.U.) : 23,43 %

- Vote du taux des Impôts Ménages :

T.H.	:	1,95 %
T.F.	:	1,88 %
T.F.N.B.	:	2,26 %

- Vote des taux de Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) 2006 :

La Ciotat : 8,88 %